

L'ORDRE

BUREAUX : 30, RUE SAINT-GABRIEL.

Les lettres d'affaires doivent être adressées aux Propriétaires, et celles concernant la rédaction, à MM. les Rédacteurs du journal. — Aucune lettre non-affranchie n'est retirée du bureau de poste.

Pour les conditions de l'abonnement et des annonces, voir la dernière page.
PLINGUET & LAPLANTE, Éditeurs-Propriétaires.

CANADA.

MONTREAL, 21 AVRIL 1871.

PROGRAMME CATHOLIQUE.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS.

Nous signalons à l'attention toute spéciale de nos lecteurs l'article remarquable publié sous le titre ci-dessus, par notre confrère du *Journal des Trois Rivières*.

Cet article est bien inspiré dans les circonstances, et renferme l'indication des devoirs que seront appelés à remplir les Catholiques aux prochaines élections.

Tous ceux qui comprennent qu'il y a une question de choix personnel, il y a celle beaucoup plus grave des intérêts religieux et nationaux à sauvegarder, trouveront dans cet écrit un programme complet d'action. Nous y voyons pour notre part le tracé le plus sage de la ligne de conduite à suivre et nous l'acceptons pour nous-même, comme nous voudrions le voir accepter par tous ceux qui seront appelés à user de leur droit d'électeur.

Nous engageons donc nos concitoyens à voir, avant de se lier à tel ou tel candidat, si celui qui brigue leurs suffrages réunit bien les qualités et offre les garanties qu'ils ont droit d'attendre de députés d'une population catholique.

Notre pays, soumis au régime constitutionnel, aura, dans peu de temps à choisir ses représentants. Ce simple fait soulève nécessairement une question que notre devoir de journaliste catholique nous oblige de résoudre, et cette question doit se poser comme suit :

Quelle doit être l'action des électeurs catholiques dans la lutte qui se prépare, et quelle doit être leur ligne de conduite dans le choix des candidats qui solliciteront leurs suffrages ?

Nous croyons pouvoir répondre à cette question d'une manière satisfaisante en donnant quelque développement aux idées exprimées par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque des Trois Rivières dans sa dernière lettre pastorale.

Voici les lignes que nous y trouvons :

« Les hommes que vous envoyez vous représenter dans la législature sont chargés de protéger et de défendre vos intérêts religieux, selon l'esprit de l'Eglise, autant que de promouvoir et sauvegarder vos intérêts temporels. Car les lois civiles sont nécessairement en rapport sur un grand nombre de points avec la religion. C'est ce que les pères du Con-

cile disent clairement dans leur décret.

« Vous devez donc vous assurer prudemment que le candidat à qui vous donnez vos suffrages est d'abord un homme de bien, et qu'il offre, moralement parlant, toutes les garanties convenables pour la protection de ces graves intérêts.

« Nous devons sans doute rendre grâce à Dieu, de la pleine et entière liberté que la constitution de notre pays accorde en droit au culte catholique de se régir et de se gouverner conformément aux règles de l'Eglise. C'est par un choix judicieux de vos législateurs que vous pouvez vous assurer la conservation et la jouissance de cette liberté la plus précieuse de toutes, et qui doit donner à vos premiers pasteurs l'immense avantage de pouvoir gouverner l'Eglise du Canada selon les prescriptions et directions immédiates du St-Siège et de l'Eglise Romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises. »

Ces conseils, dictés par la sagesse, seront compris, nous l'espérons, par tous les électeurs catholiques de la Province de Québec. Il est impossible de nier, la politique se relie étroitement à la religion, et la séparation de l'Eglise et l'Etat est une doctrine absurde et impie. Cela est particulièrement vrai du régime constitutionnel qui, attribuant au parlement tout pouvoir de législation, met aux mains de ceux qui le composent une arme à double tranchant qui pourrait être terrible.

C'est pourquoi il est nécessaire que ceux qui exercent ce pouvoir législatif soient en parfait accord avec les enseignements de l'Eglise. C'est pour quoi il est du devoir des électeurs catholiques de choisir pour leurs représentants des hommes dont les principes soient parfaitement sains et sûrs.

L'adhésion pleine et entière aux doctrines catholiques romaines en religion, en politique et en économie sociale, doit donc être la première et la principale qualification que les électeurs catholiques devront exiger du candidat catholique. C'est le critérium le plus sûr qui devra leur servir à juger des hommes et des choses. On comprend qu'il ne peut être ici question des protestants auxquels nous laissons la même liberté que nous réclamons pour nous-mêmes.

Ces prémisses posées, il est facile d'en déduire des conséquences qui serviront de guide aux électeurs. Mais pour établir des règles pratiques dont l'application soit facile, il faut tenir compte des circonstances particulières où notre pays est placé, des partis politiques qui s'y sont formés et de leurs antécédents.

Nous appartenons en principes au parti conservateur, c'est-à-dire, à celui qui s'est constitué le défenseur de l'autorité sociale. C'est assez dire que par le parti conservateur nous n'entendons pas toute réunion d'hommes n'ayant d'autre lien que celui de l'intérêt et de l'ambition personnelle, mais un groupe d'hommes professant sincèrement les mêmes principes de religion et de nationalité, conservant dans leur intégrité les traditions du

vieux parti conservateur qui se résument dans un attachement inviolable aux doctrines catholiques et dans un dévouement absolu aux intérêts nationaux du Bas-Canada.

Dans la situation politique de notre pays, le parti conservateur étant le seul qui offre des garanties sérieuses aux intérêts religieux, nous regardons comme un devoir d'appuyer loyalement les hommes placés à sa tête.

Mais ce loyal appui doit être subordonné aux intérêts religieux que nous ne devons jamais perdre de vue. Si donc il existe dans nos lois des lacunes, des ambiguïtés ou des dispositions qui mettent en péril les intérêts des catholiques, nous devons exiger de nos candidats un engagement formel de travailler à faire disparaître ces défauts de notre législation.

Ainsi, la presse religieuse se plaint avec raison que nos lois sur le mariage, sur l'éducation, sur l'érection des paroisses et sur les registres de l'état civil sont défectueuses, en ce qu'elles blessent les droits de l'Eglise, gênent sa liberté, entravent son administration ou peuvent prêter à des interprétations hostiles. Cet état de choses impose aux députés catholiques le devoir de changer et de modifier selon que Nos Seigneurs les Evêques de la Province pourraient le demander afin de les mettre en harmonie avec les doctrines de l'Eglise catholique romaine. Or, pour que les députés s'acquittent plus diligemment de ce devoir, les électeurs doivent en faire une condition de leur appui. C'est le devoir des électeurs de n'accorder leurs suffrages qu'à ceux qui veulent se conformer entièrement aux enseignements de l'Eglise relativement à ces matières.

Concluons donc en adoptant les règles générales suivantes dans certains cas donnés.

1o. Si la lutte se fait entre deux conservateurs, il va sans dire que nous appuierons celui qui acceptera le programme que nous venons de tracer.

2o. Si, au contraire, elle se trouve engagée entre un conservateur d'une nuance quelconque, et un adepte de l'école libérale, nos sympathies actives seront pour le premier.

3o. Si les seuls candidats qui s'offrent à nos suffrages dans un comté sont tous libéraux ou oppositionnistes, nous devons choisir celui qui souscrira à nos conditions.

4o. Enfin, dans le cas où la contestation serait engagée entre un conservateur rejetant notre programme, et un oppositionniste quand même l'acceptant, la position serait plus délicate.

Voter pour le premier serait nous mettre en contradiction avec la doctrine que nous venons d'exposer. Voter pour le second serait mettre en péril ce parti conservateur que nous voudrions voir puissant. Quel parti prendre entre ces deux dangers ? Nous conseillons alors l'abstention des électeurs catholiques.

On comprend néanmoins que ces règles posées laissent encore aux électeurs une certaine liberté d'action qui dépendra des circonstances parti-

culières de chaque comté et des antécédents de chaque candidat. Au reste, nous avons tenu à mettre surtout en évidence les convictions et les qualifications religieuses que les électeurs doivent exiger de ceux qui sollicitent leurs suffrages. Il est utile d'ajouter que pour faire prévaloir leurs convictions religieuses il faut chez les députés l'intelligence et l'instruction. Après s'être assuré des principes religieux des candidats, il faudra donc en second lieu s'efforcer de faire parvenir en chambre la plus grande somme possible d'intelligence et d'instruction.

Nous répréhensions donc toute action ministérielle qui tendrait à éliminer de l'arène parlementaire des hommes capables de rendre service à la cause catholique et nationale, sous le prétexte qu'ils généraient quelques ambitions. Composer la représentation de nullités dociles et impuissantes serait certainement un grand mal qu'il faut éviter.

En deux mots, nous voulons sauvegarder à la fois l'honneur de la Patrie et la liberté de l'Eglise, et tout notre programme peut se résumer dans ce mot : « Religion et Patrie. »

Tel est le programme que nous pensons devoir adopter pour les prochaines élections et qui, croyons-nous, devrait être adopté par tous les catholiques conservateurs de cette province.

Nous aurons occasion de revenir sur cet article et de lui donner les développements qu'il comporte.

LES SŒURS DE CHARITÉ.

Quand je les vois passer, avec leur long rosario, Avec leur coiffe blanche et leur robe de deuil, Il me semble parfois voir, durant la nuit claire, Errer silencieux les anges du cœrule.

Ces anges, mes amis, sont filles de nos mères, Et comme nous jadis ont connu le foyer : Pour le quitter, hélas ! que de larmes amères, Que de fois le rosario dut se tortiller et pleurer ! Mais Dieu, les inondant du flot de sa tendresse, Leur dit, montrant au loin la pâle humanité : « Dans ce séjour de deuil, d'angoisse et de tristesse, « Soyez toutes à tous, 6 Sœurs de Charité. » Venez, vous qui souffrez, venez, la jeune fille, A l'âme d'une mère et saura vous guérir ; Vous qui versez des pleurs, loin de votre famille, Venez, la bonne sœur saura bien les tarir. Au chevet du mourant n'est-ce pas l'espérance, Pour tout être qui souffre un être affectueux, Près du soldat blessé la sainte Providence Avec une voix douce et mille soins pieux ? La peste, le noir fléau qui désola la terre, Vainement contre nous dirige sa fureur ; Le bon bouclier puissant l'arrête... la prière, Et puis la charité leur retient le cœur. Vierge, la femme est forte au sein de la bataille. Les voyez-vous au loin, l'œil fixé vers les cieux, Pour arracher sa proie à l'horrible mitraille, S'élançant dans les rangs des plus audacieux ? Ce n'est pas quand le temps, de sa main froide et lente, Croule la ride au front, fige le sang au cœur, Mais, lorsque dans leur sein tressaille une âme ardente Qu'elles offrent à Dieu leur vie et leur bon cœur. Fraîches comme les fleurs, douces comme un beau rève Ces vestales de Christ, anges consolateurs, Ont cet amour vaillant dont la force relève, Et fait de la vertu saillant les douceurs. L'une, dans le riant bercement de la richesse, Dormit ses premiers ans, chaudi de mille baisers ; Bel avenir, ma foi, pour la jeune comtesse, Disait-on, vaste champ à ses rêves penchés ! Cette autre, aux yeux doux et au sein si mirant son âme Révêt d'un amour pur l'idéal enchanter, Mais frêle était le vase et divine la flamme, Dieu se fit son époux ; car du monde elle eut peur. A d'autres les plaisirs et les biens de la terre, A d'autres les splendeurs qui ne brillent qu'un jour, A d'autres les hochets qu'on brise comme un verre,

Et l'éclat fugitif de ce qu'on nomme amour. Pour elles, loin du bruit, faisant une prière, Dans un labour obscur elles vont s'éteignant. Souriant à la mort qui ferme leur paupière, Ayant Dieu pour espoir, pour ami l'indigent. Quand je les vois passer avec leur long rosario, Avec leur coiffe blanche et leur robe de deuil, Il me semble parfois voir, durant la nuit claire, Errer silencieux les anges du cœrule.

LA TERREUR.

FAITS ET GESTES DE LA COMMUNE.

Après la triple défaite des armées communales, les 2, 3 et 4 avril, le désastre est à son comble. On en est venu à un tel point dans le chaos, ou pour mieux dire, dans le gâchis, que l'on sent instinctivement s'effondrer ce pouvoir factice qui n'a dû sa victoire qu'à l'attaque maladroite de la butte Montmartre et la terreur qu'il a inspirée à la fusillade de la rue de la Paix.

Ni ordre, ni direction, ni tenue dans les idées. Tous les services sont absolument désorganisés. Quelques-uns même ne fonctionnent plus du tout.

Les Réquisitions.—La Commune, à l'exemple de Guesman, ne connaît pas d'obstacle. Elle tranche les questions les plus ardues d'un coup de plume. Elle saute par-dessus les obstacles avec un entrain et un sang-froid incroyables. Quand la difficulté est trop grande, vient un petit décret, et il n'y paraît plus. Exemple :

Vu l'urgence de se procurer de l'argent une taxe est établie sur tous les individus ayant quitté Paris pendant le siège. Cette taxe sera calculée à 5 francs par garde que le délinquant aurait dû monter jusqu'à ce jour, 10 francs pour les jours de tranchée et 100 francs pour les jours de bataille auxquels il aurait dû assister.

La Commune décrète en outre le cours forcé des coupons émis de la Ville de Paris comme papier monnaie. Les coupons de rente 3 0/0 et 4 1/2 sont également associés à cette mesure.

Les premiers assignats de la Commune de Paris ont été mis en circulation : ils sortent de l'imprimerie du boulevard Bonne-Nouvelle.

Incidents financiers du 4 avril : Les caisses des Ecoles Turgot et du Collège Chaplat sont saisies ; la literie de la caserne Bel-lechasse est pillée par ordre. La manufacture des tabacs a, de même, été envahie. Le directeur a été arrêté. Sommé de livrer sa caisse, il a dû obéir. Il reste sous les verrous. Une perquisition faite dans le Palais-Royal, à la suite de laquelle les scellés ont été apposés partout, a en outre amené la saisie d'une certaine quantité de vin appartenant aux employés du palais. La maison de M. Rothschild a été cernée par des gardes nationaux, au moment du départ du courrier. C'était évidemment pour protéger l'argent de M. de Rothschild.

Les gardes nationaux ont réquisitionné, sans bourse délier, bien entendu, au marché de la Villette, un troupeau de 150 à 200 moutons.

La conséquence immédiate de ces crimes attentats à la propriété est évidemment l'arrêt dans l'envoi de toutes denrées nécessaires à la consommation parisienne ; en termes plus nets, la perspective de la famine pour Paris.

Des patrouilles de gardes nationaux au service du comité et de la Commune font des réquisitions en argent à la manière prussienne, aux environs de Paris. Fontenay-aux-Roses a été imposé à 1,000 francs. Sur le refus de la municipalité de payer cette somme, les gardes nationaux sont allés à Bourg-la-Reine, où ils ont requis 2,000 francs.

Les paniques pour les provisions les plus indispensables à la subsistance de quelques jours recommencent, deux ou trois fois dans vingt-quatre heures. Elles sont d'autant plus tristes que les ressources financières sont épuisées dans la plupart des ménages bourgeois, et qu'on n'a eu ni le temps ni les moyens de les renouveler. Bien rares sont aujourd'hui les épargnes, et

on ne peut rien se procurer qu'avec de l'argent à la main. Bien rares aussi les facilités de se défaire, même à grande perte, de tout ce qui constituait autrefois l'aisance et le bien-être.

Deux délégués de la Commune de Paris ont pris possession de la direction des contributions indirectes, rue Duphot, No. 10. M. Caminade, l'ancien titulaire, n'a voulu céder ses pouvoirs que sur un ordre écrit de mise en disponibilité.

M. Bastelica (un italien), le nouveau directeur, a fait prévenir les employés qu'ils devaient continuer leur service, sous peine de révocation.

L'avis suivant a été affiché à la porte de la direction :

ORDRES DE SERVICE.

La Commune de Paris nous a nommé au poste de directeur des contributions indirectes de la Seine. Quelques hésitations se sont manifestées parmi les employés, nous les regrettons vivement, et nous avons l'honneur de prévenir les employés éclairés à cette administration, qu'ils doivent se présenter aujourd'hui même à notre bureau.

Nous avons la ferme volonté, en même temps, et d'administrer honnêtement la chose publique et d'user de tout notre pouvoir pour améliorer sensiblement le sort des employés qui nous aident.

Le directeur des contributions indirectes de la Seine,

BASTELICA.

La liberté individuelle.—Un arrêté de la commission de justice donne au citoyen Protot l'expédition des affaires civiles et criminelles les plus urgentes par garantir la liberté individuelle de tous les citoyens.

Nous-les-mêmes les agents et gardes du comité central fusillent et emprisonnent selon leur bon plaisir, non-seulement ils ne supportent pas qu'on discute et qu'on ne pense pas comme eux, mais ils ont la prétention qu'on se fasse leurs auxiliaires et qu'on s'associe à leurs actes.

Il ne se passe pas de jours que des gardes nationaux ne viennent dans les quartiers du centre demander aide contre les violences des préteurs de l'hôtel de ville et de Montmartre. Les désertions sont nombreuses, et ce matin encore nous avons vu des gardes nationaux protester contre la besogne qu'on leur impose.

Malheur cependant à celui qui se plaint trop ouvertement, surtout s'il a près de lui un camarade zélé ! Il est empoigné, désarmé, mis au poste, et parfois pis encore.

M. Mario Prot, membre de la commission des Tuileries, sortait du ministère de l'intérieur, ayant un paquet de dossiers sous les bras.

Les gardes nationaux de service à la mairie de la rue de Grenelle, l'ayant aperçu, l'arrêtèrent aussitôt et le conduisirent à la préfecture de police. Depuis, il est au dépôt sous l'inculpation d'avoir soustrait des papiers appartenant à l'Etat.

La Commune, en interdisant le service religieux dans les prisons de Paris, a invité les religieux qui sont attachés à ces établissements d'avoir à quitter le costume de leur ordre.

La presse communale.—La Commune est franchement fédéraliste.

Répondant à cette objection : Vous décapitez Paris, elle répond nettement : Oui. Qu'a produit à Paris l'honneur d'être capitale ?

Est-ce donc un si grand honneur pour Paris de contenir dans ses murs M. Thiers, M. Jules Favre et leurs 750 députés ruraux ? Sont-ce les représentants du crétinisme national qui viendront développer son industrie et son intelligence.

A la bonne heure ! Ainsi donc, Paris ne retire aucun avantage de sa situation de capitale ?

Il faut tout oser, dit la Montagne. La révolution, en marche depuis un siècle, vient de faire, au son des tambours de la garde nationale, sa troisième étape.

La Commune bivouaque à l'Hôtel-de-Ville.

Feuilleton de l'Ordre.

LES

MISÈRES DE LONDRES

CINQUIÈME PARTIE.

L'ENFER DE MISTRESS BURTON.

XXXVI.

En effet, la salle était vide encore. Mais l'homme gris avait fait quelques pas à peine, que miss Ellen parut. Elle avait mis une robe de velours noir qui rehaussait encore l'éclat de son teint. Sa luxuriante chevelure dénouée retombait en boucles confuses des deux côtés de son cou de cygne. Elle vint à l'homme gris et lui dit en lui tendant la main :

—C'est bien. Vous êtes exact. Et elle se pencha comme une belle tigresse au fond d'une ottomane, lui indiqua un siège auprès d'elle, et dit encore :

—M'aimez-vous toujours, Monsieur ?

—Comme vous m'aimez, répondit-il. Et il se mit à genoux devant elle et se mit à lui parler cette langue éloquente et séductrice de la passion, qu'on ne parle que de l'autre côté du détroit, c'est-à-dire en France et en Italie, et que les Anglais ignorent toujours.

Mais soudain, miss Ellen l'interrompit par un éclat de rire.

—Oh ! fou que vous êtes ! dit-elle. Il se releva lentement, mais sans surprise.

—En vérité ! dit-il, vous trouvez que je suis fou ?

—Oui, fou et naïf.

—Vraiment ? et pourquoi ?

—Mais parce que, fit-elle d'une voix qui devint sifflante et moqueuse, tandis qu'un regard plein de haine jaillissait de ses yeux, parce que vous avez pu croire un seul instant que je vous aimerais...

—Je le crois encore, dit-il.

Et il lui prit la main et y posa ses lèvres.

Miss Ellen avait maintenant un rire de damnée :

—Savez-vous, fit-elle, que vous êtes tombé dans un piège ?

—Ah ! dit-il.

—Un piège d'où l'Irlande entière ne saurait vous tirer. Je vous ai pourtant prévenu, dit-elle encore, je vous ai dit hier : Prenez garde ! osez-vous donc venir ?

—C'est vrai, dit froidement l'homme gris, et je suis venu.

Elle montra du doigt la porte de l'escalier.

—Tenez, dit-elle, la maison de mon père et cet escalier sont pleins de policemen et de soldats.

—En vérité ! fit-il avec calme.

—Et peut-être continuait-elle, pensez-vous qu'il vous sera facile de vous en aller par là...

Et elle désignait l'entrée du souterrain qui descendait à la Tamise.

L'homme gris ne répondit point.

En ce moment on entendit un bruit sourd qui ressemblait au roulement lointain du tonnerre.

—Entendez-vous ce bruit ? dit encore miss Ellen.

—Oui, dit l'homme gris, c'est le fleuve qui entre dans le souterrain et qui va monter lentement jusqu'à la tige de la sorte qu'il me reste à choisir : ou me noyer, ou me livrer aux policemen...

—Ah ! vous savez cela ? dit-elle avec un rire de démon.

—Je le sais depuis ce matin.

—Et vous êtes venu ?

—Vous le voyez.

—Mais vous êtes fou !

—Non, car vous me haïssez ce matin, il y a une heure, tout à l'heure encore, dit-il froidement ; et maintenant que je suis perdu, vous allez m'aimer !

Et il courba soudain miss Ellen sous la flamme magnétique de son regard.

Le bruit sourd augmentait et la Tamise montait toujours...

Que se passa-t-il alors ?

Ceux-là seuls qui comprennent ce pouvoir mystérieux qu'on appelle le magnétisme pourraient le dire.

Cela dura-t-il une minute, une heure ou un siècle ? Nul ne le sut.

Mais tout à coup miss Ellen, vaincue, palpitante comme la colombe sous la serre de l'épervier, miss Ellen se jeta aux genoux de l'homme gris.

—Ah ! dit-elle, pardonne-moi... pardonne-moi... car je t'aime !...

Et elle disait vrai cette fois, car tout à coup elle se releva et se suspendit brusquement à son cou.

—Mon Dieu ! dit-elle, mais il faut fuir... Il le faut... sans cela... tu serais perdu... Ah ! mais il en est temps encore...

Et elle riait et pleurait en même temps... Et elle répétait !

—Fuis... mais fuir ! mon bien-aimé... ou plutôt non, fuyons ensemble... emmène-moi... Je te suivrai au bout du monde...

Et elle l'entraînait vers le souterrain ; et lui souriant, impassible, il la laissait faire et disait :

—Je savais bien que tu finirais par m'aimer...

Tout à coup, elle recula et poussa un cri. L'eau montait, écumante, terrible, amenant la mort avec elle.

—Trop tard ! s'écria miss Ellen.

—Trop tard, dit l'homme gris, souriant toujours.

Elle courut à cette porte qui avait été murée :

—Ah ! dit-elle tu es fort, tu es habile, tu es sorti de périls plus terribles que celui-là... Tu vas enfoncer cette porte... Tu l'enfonceras, n'est-ce pas ? Je ne sais pas où elle mène... mais n'importe !...

Et elle s'était ruée sur la porte murée et y ensanglantait ses ongles.

—C'est de la pierre, dit l'homme gris, impossible !

Et son front n'avait rien perdu de sa sérénité.

Miss Ellen haletait, son front était ruisselant, son visage baigné de larmes, ses yeux lançaient des éclairs...

—Je savais bien que tu m'aimerais, dit encore l'homme gris, que cette pensée paraissait te préoccuper uniquement.

La Tamise montait toujours, et le flot vint soudain leur mouiller les pieds, les forçant à se réfugier vers l'endroit le plus élevé de la salle ronde, qui était en même temps l'entrée de cet escalier qui montait chez lord Calmore.

Alors miss Ellen fut prise d'un véritable désespoir ; puis, comme elle se tordait les mains, une inspiration lui vint :

—Ah ! dit-elle, tu es assez brave, tu es assez fort, n'est-ce pas, pour passer sur le corps de trente misérables policemen ? Prends tes pistolets, prends ton poignard...

—Je n'ai pas d'armes, dit-il simplement.

—Pas d'armes ? s'écria-t-elle, tu n'as pas d'armes ?

—Non.

Et il lui répéta ce qu'il avait déjà dit à Shoking :

—« Viens-tu avec des armes à un rendez-vous d'amour ? »

Alors, folle, désespérée, semblable à une tigresse, qui fait à ses petits un rempart de son corps, elle se plaça devant lui avec furie :

—Ils ne t'auront qu'après m'avoir tuée ! dit-elle.

Et comme elle parlait ainsi, un bruit se fit entendre dans l'escalier, et le révérend Peters Town apparut sur la dernière marche, précédant les policemen.

—Arrêtez cet homme ! ordonna-t-il. Miss Ellen obéit à une dernière inspiration ; elle tenta de séduire le cœur endurci de ce prêtre.

—Laissez-nous passer, dit-elle. Arrière ! laissez-nous passer... au nom de Dieu... au nom de ce que vous avez de plus cher... grâce ! grâce !... je t'aime !...

Elle continuait à le masquer de son corps, le couvrant de baisers.

Si elle avait eu un poignard, elle se fût ruée sur le révérend Peters Town et l'eût assassiné...

Mais, comme l'homme gris, elle était sans armes.

Et le révérend s'écria :

—Miss Ellen, il y a longtemps que j'ai prévu ce qui m'arrive aujourd'hui. Mais je ne suis pas une femme, moi, j'ai l'âme virile, et je ne fais pas grâce à mes ennemis...

—Qu'on arrête cet homme !

Et, à ce dernier ordre donné d'une voix impérieuse, les policemen s'avancèrent vers l'homme gris et lui mirent la main sur l'épaule.

—Je suis prêt à vous suivre, répondit-il.

Il soutenait dans ses bras miss Ellen, éperdue et défaillante, et il attachait sur le révérend Peters Town un regard de défi.

2me Edition, 3 h. P.M.

Une assemblée convoquée par un certain nombre d'électeurs a eu lieu hier, dans une des salles de la bâtisse St. Patrice.

Il s'agissait d'y faire le choix du candidat qui réunirait toutes les conditions suffisantes pour s'assurer l'unanimité des suffrages des électeurs de cette division.

L'assemblée fut présidée par l'hon. M. Starnes et M. O'Brien fut choisi comme secrétaire.

Après un discours du président sur l'importance des institutions locales et quelques explications sur la séance précédente.

Il fut proposé par M. Alex. McCambridge, L. J. Papineau, Michael Donnan, Louis Monette, et Daniel Lyons, secondés par James McShane, Joseph Brière, James E. Mulholland, Narcisse Valois, et Michael Mulholland, que M. Cassidy, Ecr., C. R., soit le candidat du quartier Ouest pour la Chambre locale.

Cela ne faisait pas l'affaire de M. Doherty (qui aspirait à ce poste). Il protesta donc.

Ainsi fit M. Curran qui prétendit avoir dans sa poche une réquisition signée par 500 électeurs.

Il résulta après contestation et constatation.

Que M. Doherty est candidat, M. Curran, ditto, M. Cassidy également et M. Rodden pareillement, sans compter que MM. Stevenson, Evans et G. A. Drummond aspirent à le devenir.

Encore une assemblée unanime comme celle-là, et la douzième sera trouvée complète.

Cependant au témoignage de la plupart des orateurs de l'assemblée, M. Cassidy serait le candidat qui pourrait combattre le plus efficacement les prétentions de M. Rodden au poste de trésorier de la Province, qui attend que l'élection de ce dernier au parlement local, pour se laisser choir entre ses mains.

Laissons se dessiner davantage la tendance des esprits.

Voici au dire du *Courrier des Etats-Unis* sur quelle base la Haute Commission tenterait de régler la question des pêcheries :

La commission mixte réunie à Washington en vue de régler les nombreux différends existant entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, s'est mise d'accord, dit-on, sur la question des pêcheries, et va signer un protocole dont voici la substance :

Le gouvernement de la Grande-Bretagne autorise les pêcheurs des Etats-Unis à exercer leur industrie sur les côtes du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'île de Prince-Edouard, à l'importe quelle distance des côtes. Cette autorisation, toutefois, ne s'étend pas à la pêche de l'alose et du saumon, du poisson de rivière.

De son côté, le gouvernement américain autorise les pêcheurs britanniques et canadiens à pêcher sur les côtes des Etats-Unis, au nord du 36e degré de latitude, et à l'ouest de tous les privilèges accordés aux pêcheurs américains sur les côtes des possessions britanniques de l'Amérique du Nord.

Une commission arbitrale, composée de trois membres nommés, l'un par le gouvernement des Etats-Unis, le deuxième par celui de la Grande-Bretagne, et le troisième par les deux gouvernements conjointement, ou, s'ils ne peuvent s'entendre, par l'empereur d'Autriche, se réunira à Halifax et examinera si les privilèges consentis aux citoyens des deux pays constituent un bénéfice plus grand pour l'un que pour l'autre. Et dans ce cas, la commission arbitrale fixera la rédevance à payer par celui des deux pays qui bénéficiera le plus.

La convention entrera en vigueur six mois après sa ratification par le Sénat des Etats-Unis, par le roi de la Grande-Bretagne et par le Parlement du Canada. Le nombre d'années pendant lesquelles elle pourra être restée en vigueur à fixer par la commission mixte.

On parle de la résignation de l'hon. M. Stephen Richards comme Commissaire des Terres de la Couronne à Toronto. On dit qu'il deviendra avocat de la Couronne de York en remplacement du défunt M. McNab.

On commande d'Ottawa, que les officiers du département des Travaux publics sont activement occupés à préparer un grand nombre de rapports relatifs à certains travaux importants, et qui devront être soumis au Conseil très-prochainement.

On dit que le chemin de fer Massachussetts sera prolongé jusqu'à Sherbrooke, qui deviendra le terminus de la ligne en Canada.

Il y a eu le 13 courant une assemblée à Lachine, dans le but de s'entendre sur les moyens à prendre pour faire passer le chemin de fer de la colonisation du Nord, au lieu du comté d'Argenteuil. Il fut résolu : que pour mettre à exécution l'objet qu'avait notre gouvernement en accordant des subsides de la Colonisation du Nord, savoir : coloniser cette partie de la Province à travers la vallée du St. Lawrence, et dans le but de donner des avantages à la majorité des habitants de ce comté, et aussi comme question d'économie dans la construction et l'exploitation du dit

chemin de fer, il est expédient que la ligne principale de chemin de fer passe par St. Jérôme et de là par le milieu de ce comté par Muddy Branch, jusqu'à Grenville Bay et Aymer, toute la ligne passant autant à l'arrière de la rivière Ottawa, que le permettra le comté.

Il fut de plus résolu de recommander au Conseil de la paroisse de prendre des actions dans le chemin jusqu'au montant de \$20,000.

Plus de 600 communes dans le grand duché de Bade ont signé la protestation contre le dépouillement sacrilège du Saint-Siège. Dans les Eglises et dans les maisons catholiques on continue de prier ardemment *pro Petro in vinculis*. Le comté central du diocèse de Fribourg, en Brisgau, prépare la célébration du jubilé de Pie IX.

Nouvelles Diverses.

—L'attention de la Corporation est attirée sur l'état déplorable des trottoirs du côté Ouest de la rue Wolfe, entre les rues Ste. Marie et Craig.

Les passants y sont exposés à tomber dans de véritables casse-cous lorsqu'il fait sombre.

—Une dépêche d'Ottawa au *Daily News* dit que le bruit court que l'hon. M. Chauveau serait nommé sénateur à la place de M. Panet qui se retirerait, et remplacerait M. Cauchon comme Président du Sénat.

—Le Révérend M. Isidore Antoine LeBel, né à Kamouraska le 3 mars 1816 et autrefois vicaire de la paroisse de St. Germain de Rimouski, est mort subitement le 30 mars dernier à Kalamazoo, Michigan.

—La Voix du Golfe nous apprend que quelques citoyens influents de cette ville font actuellement des démarches dans le but d'obtenir un steamer pour faire le trajet entre Montréal et Rimouski pendant la présente saison de navigation qui vient d'ouvrir. Les noms de Messieurs Delisle, Cavilliers et Stephens de Montréal sont mentionnés comme étant ceux des principaux promoteurs de l'entreprise.

—L'Université d'Edimbourg a décidé de conférer le degré honorifique de L. L. D. au professeur Dawson de l'Université McGill.

—Le rapport de l'inspecteur des bâtiments constate que 603 édifices ont été érigés durant l'année dernière. Il y a progrès, car il y a eu 490 nouvelles bâtisses en 1869 et 551 en 1868.

C'est le chiffre le plus haut depuis 1864, année pendant laquelle il s'en est érigé 1019.

Malgré ce nombre considérable l'élévation des loyers n'en a pas soulevé autant qu'il est possible d'en juger maintenant, nous croyons que très peu de maisons resteront inoccupées cette année.

C'est un symptôme favorable d'un accroissement de prospérité dans le commerce et du mouvement progressif de la population.

—On doit commencer cet été les travaux depuis longtemps projetés d'un tunnel qui unira Windsor à Detroit.

Il sera construit en trois compartiments courant parallèlement dont deux auront une banlieue de seize pieds et celui du centre un peu moindre.

On calcule qu'il faudra deux ans pour parachever cette œuvre.

—Mercredi de la semaine dernière, il est passé douze chars remplis de briquetiers canadiens se rendant à New-York.

Lundi et mardi de cette semaine, il est encore arrivé beaucoup de Canadiens, dont la plupart avaient leurs billets à destination de Worcester, de Boston et de Springfield, Massachusetts. Les deux tiers au moins étaient de jeunes gens, y compris un bon nombre de jeunes filles. —Le *Protecteur Canadien*.

—M. Cochrane, de Compton, vient de placer à bord d'un steamer en route pour l'Angleterre, un jeune taureau vendu 800 guinées, et une génisse vendue 750 guinées. M. Cochrane a aussi vendu, pour être expédiés plus tard, deux vœux, l'un pour 1000 guinées, l'autre pour 1500, étant le même prix qu'il a payé pour leur mère. Les trois derniers ont été achetés par Lord Dunmore, qui se trouvait dans ce pays avec son régiment il y a quelques mois. Ce sont, nous croyons, les premiers envois en Angleterre de stock amélioré en Canada.

—Un bon moyen. —Par exemple vous avez besoin d'un beau chapeau, et vous voulez l'acheter bon marché, le seul et bon moyen, c'est de l'acheter dans un magasin où vous êtes certain de trouver un grand choix, d'être servi avec politesse, et de payer meilleur marché que partout ailleurs. Pour cela il vous faut aller chez F. X. Dubuc et Cie., No. 217 rue Notre-Dame, à l'enseigne du grand chapeau vert.

Service Télégraphique

Londres, 20.—M. Lowe a soumis son budget qui est excellent malgré la guerre. Il se trouve avoir un excédant de revenu de 3 millions.

Pour l'année prochaine cependant il estime son revenu à £69,000,000, et sa dépense à £72,000,000.

Il est satisfait des récentes réductions sur les impôts ; mais à cause de la guerre il propose de les remettre aux taux antérieurs et d'en imposer sur les étrangers, et sur les biens de successions. Il propose aussi au milieu des rires, une taxe sur les allumettes.

Stuttgart, 20.—Le gouvernement a déclaré nuls pour le Wurtemberg, tous les décrets du Concile.

Le *Witness* trouve que ce gouvernement est éclairé ; il ne dit pas de quelle lumière.

Versailles, 20.—L'Assemblée ne veut pas traiter avec les rebelles.

Thiers annonce la fin de la rébellion.

Paris, 20.—La Commune déclare tout compromis impossible, et fait appel à la France pour désarmer les troupes qui menacent Paris.

AVIS.

Les intéressés dans les meilleures ROUES D'EAU peuvent voir deux *Cote Samson Turbine Water Wheels* au "Canada Horse Nail Works," No. 135, Rue du Moulin, Montréal, et une au "Brooks Flour Mills," Côte St. Paul.

W. P. BARTLEY & Co. 21 avril. 124

GRAND BAZAR-LOTTERIE

Les Dames de Charité veulent bien faire un BAZAR-LOTTERIE au profit des enfants pauvres de la première communion et quelques autres bonnes œuvres, dans les vastes appartements de la grande bâtisse de

M. ALB. FURNISS,

Coin des rues Craig et Montcalm,

LUNDI, LE 17 AVRIL

A 5 heures P. M. et les soirs des jours suivants. Nous espérons que les personnes charitables voudront bien encourager une aussi bonne œuvre.

17 avril. 14-120

SALLE ST. PATRICE

MARDI, 25 AVRIL 1871

SOIREE DRAMATIQUE ET MUSICALE

PAR LES Jeunes gens de la Bande de l'Ecole Chretienne du Faubourg Quebec et les Elèves de la Première classe du Quartier St. Laurent.

Ces derniers répéteront le magnifique drame, L'EXPIATION.

Qu'ils ont joué dans cette salle, le jour de la Distribution Solennelle de leur Prix pour l'année 1870. Les portes s'ouvriront à 7 heures, et les exercices commenceront à 7 heures P. M.

ADMISSION — 25 CENTIMS 21 avril. 124

Institut des Artisans Canadiens.

SEANCE PUBLIQUE

CAUSERIE par le Revd M. MARTINEAU, S. S.

MERCREDI

LE 26 DU COURANT IL Y AURA UNE SEANCE PUBLIQUE DE L'Institut des Artisans Canadiens

A LA SALLE DE L'UNION ST. JOSEPH RUE STE. CATHERINE.

Coin de la Rue Ste. Elisabeth, A 7 1/2 HEURES PRECISES.

A cette séance, le Revd. M. MARTINEAU, du Séminaire de St. Sulpice, fera un entretien sur un sujet éminemment pratique.

Les rapports du Trésorier et du directeur des classes de l'Institut seront présentés à cette séance.

Des sièges seront réservés pour les Dames. Les amis des arts et de l'industrie sont priés d'assister en aussi grand nombre que possible à cette assemblée, qui promet d'être très intéressante.

Par ordre, C. D. THERIAULT, Secrétaire-Archiviste.

19 avril. 122

INDIENNE VERNIE

THOMAS PARKER

Vient de faire réparer sa MACHINE NOUVELLE-LEMENT IMPORTÉE POUR VERNIER L'INDIENNE. Son atelier est le SEUL DU CANADA où l'on peut faire vernier et nettoyer les Rideaux, les Objets pour Fenêtre, les Couvertures de Soies et de Châles, etc., etc., et les remettre dans leur état primitif (NET).

THOMAS PARKER a reçu le PREMIER PRIX à l'Exposition Provinciale pour Teindre les plus belles couleurs en Soie, Laine et Coton, et aussi pour nettoyer ces articles.

Atelier de Teinturerie, Dégraissement, Pressage et Vernissage, 44, RUE ST. JOSEPH, Près de la Rue McGill.

21 avril. 124

SEVERE LABELLE

Ci-devant de la Maison VALOIS & LABELLE MANUFACTURIER DE CHAUSSURES

172, RUE NOTRE-DAME

ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE

VIS-A-VIS LE PORTIQUE DU PALAIS DE JUSTICE.

Tout en remerciant ses pratiques et le public de l'encouragement qu'il a reçu lorsqu'il était avec M. Valois, les prévient qu'il vient d'ouvrir le Magasin de Chaussures ci-dessus, où par son zèle à servir ses pratiques, la bonne qualité et le bas prix de ses chaussures, il espère continuer à recevoir une bonne part du patronage du public.

21 Avril 1871 cm-124

A Prêter \$25,000

A des conditions faciles et sur garanties hypothécaires. On achète aussi des créances sur mêmes garanties.

S'adresser à BUREAU & DUMOUCHEL, Notaires, 96, rue St. François-Xavier

18 avril. 121

OUVERT SAMEDI.

S. CARSLY & Cie., Sur le Nouveau Principe.

Si nos Prix ne sont pas plus bas que tout autre Marchand, vous n'achèterez pas. Aucun Crédit. Aucun Specimen coupé.

LA VIEILLE PLACE DE BOWIE, SAMEDI MATIN.

S. CARSLY & Cie. 14 Avril. 118

BIJOUTERIES

DE TOUTE DESCRIPTION manufacturées en gros et en détail au No. 186, RUE ST. JACQUES.

J. P. CHARLES. Une attention spéciale aux Ordres par la Poste.

14 Avril. 118

TAPIS! TAPIS! TAPIS!

JAMES BAYLIS, 459, et 461, Rue Notre-Dame, (PRÈS DE LA RUE MCGILL.)

Est maintenant à recevoir et à débiter son Importation du PRINTEMPS DE 1871, qui comprend toute description des plus Nouveaux Dessins.

—Aussi— PRELATS, Le tout venant des meilleurs manufacturiers. RIDEAUX, CORNICHE, NAPPES, RUGS, &c. En grande variété.

JAMES BAYLIS, Montréal, 16 mars 1871. aa-95

AUX CAPITALISTES

VENTE EXTRAORDINAIRE SERONT VENDUS SANS RESERVE AU BUREAU DU SHERIFF

MARDI, LE 25 COURANT A DIX HEURES DU MATIN

Au plus haut et dernier enchérisseur

32 Emplacements et une Maison

En brique à deux étages, très bien finie, de 383 pieds de front, située au Jardin Gailbault. Les plans sont déposés au Bureau du Sheriff. Ne manquez pas d'y assister, si vous voulez faire un bon marché.

J. E. GUILBAULT, Procureur. 20 avril. 122



PROVINCE DE QUEBEC

IMMIGRATION.

Toutes personnes ayant besoin de FERMES, SERVITEURS DE FERME, OUVRIERS, JOURNALIERS, &c., doivent s'adresser d'ici au PREMIER MAI, au Bureau d'Immigration, No. 50, Rue St. Jacques, et après cette date à la Maison de Dépôt, Nos. 151 et 153, Rue St. Antoine, ou toutes ces demandes seront reçues et enregistrées.

C. E. BELLE, Agent des Terres et d'Immigration. 19 avril. am-122

CASSILS & CAMERON

EN GROS SEULEMENT. Ont maintenant complètement reçu leurs Importations de printemps et désirent appeler l'attention du commerce sur les articles spéciaux suivants :

CHEMISES ET COLLETS, CORSETS FRANÇAIS ET ANGLAIS, PALASOLS, CHAPEAUX DE FEUTRE, BAILLONS ET JEPONS, et autres MALCHANDISES DE GOUT.

11 RUE RECOLLET. 4 Avril. am-111

AVIS

A LA CARROSSERIE DU CANADA. Quatre ouvriers travaillant le bois et six Forgerons trouveront une situation permanente en s'adressant à l'atelier, No. 74 rue St. Antoine.

Les plus hauts gages seront donnés. N. & A. C. LARIVIERE. Montréal, 3 Avril 1871. 109

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de W. & A. DELANEY, de Montréal, Failli.

Une seconde et dernière feuille de Dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au premier jour de Mai prochain, après quoi le Dividende sera payé.

A. B. STEWART, Syndic Officiel. Montréal, 12 avril. bs-118

ON DEMANDE

100 COUTURIERES

POUR CHAPEAUX DE PAILLE, ET 50 APPRENTIS

au Dominion Straw Works, 231, RUE NOTRE-DAME.

3 Avril. 109

J. Bte. GALIPEAU

ENTREPRENEUR-MENUISIER ET CHARPENTIER, RUE ST. CHARLES BORROMEE

Coin de la Rue Ontario, MONTREAL.

Mr. Galipeau se charge d'exécuter promptement tout ouvrage qui lui sera confié à des prix modérés. Bureau de Poste, Boite 14. Montréal, 1er Avril 1871. 108

AVIS.

La société existant entre les soussignés sous le nom de M. W. AVERY & Co., comme agents d'annonces, a été dissoute de consentement mutuel, le 13 Février dernier, et M. E. F. CARTER se retire de la société.

M. W. AVERY, M. W. RICE, E. F. CARTER.

Maintenant les affaires seront conduites sous le même nom, M. W. AVERY & Co., dans les nouvelles bâtisses en face de l'HOTEL-OTTAWA, grande rue St. Jacques, où, en donnant la plus scrupuleuse attention, ils espèrent recevoir un grand patronage du public.

M. W. AVERY & Co. Montréal, 26 mars 1871. am-103

BAZAR-LOTTERIE

AU BENEFICE DE L'Eglise Catholique de Sutton (Province de Québec.)

60 LOTS DE \$100 A \$10.

Tous les billets, autres que les 60, emporteront un article au dessous de la valeur de \$10.

Le tirage aura lieu en Avril

Prix pour 1 Billet.....\$1
pour 5 ".....\$4
pour 10 ".....\$8
E. MALHOT, Procureur, Curé de Sutton, 14 janvier. 43

403, WESTERN HOUSE, 403.

403, Rue St. Joseph, 403.

VIEN D'ETRE RECU

Nouvel Assortiment de Marchandises de Printemps et d'Été,

COTONS DE COULEURS A BON MARCHÉ. COTONS GRIS ET BLANC " ETOFFES DE TOILETTES ET LUSTRES A BON MARCHÉ. GANTS A BON MARCHÉ. CHAPEAUX, FLEURS ET PLUMETS A BON MARCHÉ. LAINAGES, TOILES, &c. A BON MARCHÉ. CHEMISES, COLS ET CRAVATES A BON MARCHÉ. MARCHANDISES NOUVELLES A BAS PRIX.

Les Dames sont invitées à venir voir ces Marchandises.

THOMAS BRADY,

403 RUE ST. JOSEPH, MONTREAL 403

LIBRAIRIE

Depot de Journaux

SENECAL & CIE., Enseigne du Grand Livre, 495, Rue Craig, —495

Entre les Rues St. Laurent et St. Dominique MONTREAL.

Outre un assortiment complet de LIVRES PAPETERIES, etc., Le public trouvera toujours à cette Librairie tous les Journaux du Canada, des Etats-Unis et d'Europe

On se charge de l'exécution d'ouvrages d'IMPRIMERIE et de RELIURE, et de la distribution de CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES, &c.

ON TROUVERA L'ORDRE EDITION QUOTIDIENNE A la Librairie Senechal & Cie. 21 février. em-47

Nouvelle Publication Canadienne.

Nos Croisées ou histoire anecdotique de l'expédition des Volontaires Canadiens à Rome pour la défense de l'Eglise.

Un très beau vol. in 12 broché, 50 cents, ou franco par la poste, 62 cents.

LE CANADA SOUS L'UNION 1841-1867

PAR LOUIS P. TURCOTTE, Première partie 1 vol 12 broché, 50 cents

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE DE FABRE & GRAVEL, Rue No. e-Dame, 219.

15 Mars. 95

CAMPBRE! CAMPBRE!!

CAMPBRE!!! LE MEILLEUR CAMPBRE RAFFINE ANGLAIS pour préserver les Fouritures, &c.

J. GOULDEN, Chimiste et Pharmacien, 175, RUE ST. LAURENT, Succursale : 363, RUE STE. CATHERINE.

—O— GRAINES! GRAINES! GRAINES! On VIENT DE RECEVOIR un assortiment considérable de GRAINES NOUVELLES.

GRAINES DE FLEURS, de toutes sortes GRAINES DE JARDIN ET DES CHAMPS

HAICOTS BLE-D'INDE BETTES LAITUES CAROTTES OIGNONS CHOUX PEISIL CELERIE CHOUX-FLEURS PANAI COCOMBES POIS RAVES TREFFLE NAVETS TIMOTHÉES ETC. ETC.

Un escompte libéral sera alloué aux Marchands et aux Sociétés d'Agriculture.

J. GOULDEN, Chimiste et Pharmacien, 175, RUE ST. LAURENT, Succursale : 363, RUE STE. CATHERINE.

Montréal, 26 mars 1871. 103

P. 1870. B.

J. C. WILSON & Cie., Manufacturiers et Peintres

PATENTS DE SACS A PAPIER ET A FARINE, 586 Rue Craig, Montéal.

Trois millions

Produits Recommandés!!!

SIROP LAROZE

D'ECORCES D'ORANGES AMERES

Sirop d'ecorces d'oranges amères. Tonique excitant, pour relever les fonctions de l'estomac, activer celles des intestins, et guérir les maladies nerveuses, aiguës ou chroniques. Tonique Anti-Nerveux, pour guérir ces maux nombreux avant-coureurs de maladie qu'il guérit au début, et faciliter la digestion. Anti-Péritonéal, pour enlever frissons, chateaux, avec ou sans intermittence, dont les amers sont les paquets, guérir gastrites, gastralgies. Tonique-Régénérant, pour combattre l'appauvrissement du sang, dyspepsie, anémie, épuisement, maladies de langueur.

Fabrique, Expéditions, Mon. J.-P. LAROZE et Cie., rue des Lions-Saint-Paul, 2, Paris.

SIROP FERRUGINEUX

D'ECORCES D'ORANGES ET DE QUASSIA AMARA

A L'IODURE DE FER INALTERABLE

L'Élixir est celui sous lequel le fer s'assimile facilement sans aucun des inconvénients auxquels il est habituellement soumis. Son action tonique due au fer, anti-péritonéale due au quassia amara, et à l'iodure de fer, est en fait le meilleur reconstituant des tempéraments affaiblis, et le plus sûr auxiliaire de l'huile de foie de morue, parce qu'il a pour sa conduite le sirop d'ecorces d'orange amère, si universellement apprécié pour la guérison des maux d'estomac, digestions pénibles, pertes d'appétit.

SIROP DEPURATIF

D'ECORCES D'ORANGES AMERES

A L'IODURE DE POTASSIUM

L'iodure de potassium est un altérant réel, un dépuratif d'une efficacité incontestable. Uni au sirop d'ecorces d'orange amères, il est supporté sans trouble par toutes les constitutions, et l'intégrité des fonctions est sauvegardée, son dosage mathématique permet aux médecins d'en approprier l'usage aux divers tempéraments dans les affections scorbutiques, tuberculeuses, cancéreuses, et dans celles secondaires et tertiaires, même rhumatismales dont il est le plus sûr spécifique.

SIROP SÉDATIF

D'ECORCES D'ORANGES AMERES

AU BROMURE POTASSIUM

De J. P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris.

Tous les médecins s'accordent à reconnaître au Bromure de Potassium, chimiquement pur, une action sédative et calmante sur tout le système nerveux. Réuni au sirop Laroze d'ecorces d'orange amères, dont l'action régulatrice des fonctions de l'estomac est universellement appréciée, il est administré sans crainte aucun accident, chez les adultes, dans les affections du cœur, des voies digestives et respiratoires, les Névroses en général et les maladies nerveuses de la grossesse; chez les enfants pour calmer l'agitation, l'insomnie et la toux pendant la Dentition.

DEPOTS: à Montréal, DEVINS & BOLTON; à Québec, EDMOND GIBOUX & CIE.

7 avril.

PAPIER RIGOLLOT

POUR SINAPISMES

DEPOT A QUEBEC, E. GIROUX & CIE., A MONTREAL, DEVINS & BOLTON.

8 Avril 1871



CALISAYA PHOSPHO-FERRIQUE

Recommandé par la Faculté Médicale.

Cette nouvelle préparation d'ecorces de Calisaya et de Pyrophosphate de fer, constitue un progrès réel sur tous les médicaments de même nature, c'est un Délicieux cordial, combinant les différents effets du Phosphore, du Fer et de l'ecorces de Calisaya, agréable au goût, acceptable à l'estomac et fortifiant pour le système. Il est surtout recommandable contre les Pâles Couleurs, les Fleurs Blanches, l'irregularité des Mois et les convalescences languissantes. Les femmes délicates et les enfants pâles et étiolés se trouveront bien de son usage.

EN VENTE CHEZ TOUS LES ROGISTRES, EN GROS ET EN DETAIL A LA PHARMACIE DU Dr. PICHAULT

75, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

14 Décembre 1870

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

CITE DE MONTREAL

DIRECTEURS: BENJAMIN COCHRAN, Ecr. Président, N. VILLENEUVE, Ecr. J. B. BEAUVIE, Ecr. H. A. R. HUBERT, Ecr. J. E. MULLINS, Ecr. J. B. ROLLAND, Ecr.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Le système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui assurent, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurances basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'ineptie des administrateurs de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux déficiences qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St-Acroix.

ALFRED DUMOUCHET, Secrétaire-Trésorier

Montréal, 15 octobre 1870.

AVIS

Est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de Fer de la Rivière Nord s'adressera au Parlement fédéral, à sa prochaine session, pour lui demander d'être exempté de construire des ponts légers sur les rivières navigables, et de ne pas être tenu de construire des ponts légers sur les rivières navigables, et de ne pas être tenu de construire des ponts légers sur les rivières navigables.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St-Acroix.

ALFRED DUMOUCHET, Secrétaire-Trésorier

Montréal, 15 octobre 1870.

AVIS

Est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de Fer de la Rivière Nord s'adressera au Parlement fédéral, à sa prochaine session, pour lui demander d'être exempté de construire des ponts légers sur les rivières navigables, et de ne pas être tenu de construire des ponts légers sur les rivières navigables.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St-Acroix.

ALFRED DUMOUCHET, Secrétaire-Trésorier

Montréal, 15 octobre 1870.

AVIS

Est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de Fer de la Rivière Nord s'adressera au Parlement fédéral, à sa prochaine session, pour lui demander d'être exempté de construire des ponts légers sur les rivières navigables, et de ne pas être tenu de construire des ponts légers sur les rivières navigables.

Atelier Britannique-Américain

TEINTURE ET DE GRAISSAGE.

THOMAS PARKER, 44, RUE ST. JOSEPH, PRES LA RUE MCGILL.

Premier prix au concours pour Teinture et Degraissage de Soie, Lainage et Cotonnage.

Le sous-sol de l'édifice rappelle à ses pratiques que le Mérimé français, le Colonne, le Lustré, l'Alpaca, les Harpes, les Delaines, les Winseys, etc., sont teints et dégraissés avec des défais, avec ou sans la double. La couleur des velours de soie dégraisés est parfaite.

THOMAS PARKER, 44, Rue St. Joseph, PRES LA RUE MCGILL, MONTREAL.

18 Janvier 1871

DENTS ARTIFICIELLES.

AMELIORATION!

Des dents artificielles qui ne tombent plus. Fermeté et confort réalisés par l'adoption de la nouvelle méthode que vient d'introduire le Dr. J. A. BAZIN.

Ne manquez pas de vous adresser à J. A. BAZIN, L. D. S., 36, Beaver Hall Terrace, Montréal.

11 Janvier 1871

Il est reconnu qu'une paire de Lunettes qui convient parfaitement à la personne qui s'en sert est un des grands bienfaits que la science moderne a conférés à ceux dont la vue laisse à désirer; c'est pourquoi on ne devrait porter que les plus parfaites, vu que par ce moyen on évitera les changements fréquents et la fatigue que subissent ceux qui se servent de lunettes communes: les meilleures sont donc les plus économiques.

M. JOHN UNDERHILL, le célèbre opticien, prétend offrir au public les Lunettes et Lorgnons les plus parfaits qui existent, savoir, les Lunettes Perfectionnées, fabriquées par Lazarus, Morris & Cie., combinant dans leur structure l'apogée de transparence avec la plus grande exactitude du foyer lumineux; elles sont montées de la manière la plus durable et la mieux finie—en Or, Argent, Ecaillés et Acier; chaque paire est arrangée d'après les règles d'optique; c'est pourquoi les agents peuvent adapter ces Lunettes à la vue de chacun par correspondance.

Chaque paire vendue par l'agent est garantie pour un à 5 ans.

JOHN UNDERHILL, Seul agent pour Montréal.

21 juillet 1870.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

The Liverpool & London & Globe

DIRECTEURS EN CANADA. T. B. ANDERSON, Ecr. Président, (Président de la Banque de Montréal).

HENRY ST. JOHN, Ecr. Vice-Président, (Agent de la Banque de Montréal).

R. H. KING, Ecr. Président de la Banque de Montréal.

HENRY CHAMBERLAIN, Ecr. Marchand.

THOMAS CRAMP, Ecr. Marchand.

G. F. C. SMITH, Secrétaire-Résident.

A. B. BALI, Hamilton, H. C., Inspecteur.

JAMES SPIER, Montréal.

CAPITAL: \$10,000,000

REVENU ANNUEL: \$5,000,000

FONDS PLACE: \$17,000,000

FONDS PLACE EN CANADA: \$200,000

FONDS SPECIAL DE RESERVE: \$10,400,000

Sur la Vie.

Polices d'Assurance sur le Feu et sur la Vie émises à prix modérés.

Cette Compagnie offre aux Assurés la sûreté de la RICHESSE de la POSITION, du REVENU AUGMENTANT, et d'UNE DIRECTION LÉGALE.

G. F. SMITH, Secrétaire-Résident, Montréal.

13 Avril 1870.

ARRIVE ENFIN

W. P. CONVERSE & Co., 54 Pine St. TANNER & Co., 40, Wall St. New-York.

3 Septembre

ARRIVE ENFIN

W. P. CONVERSE & Co., 54 Pine St. TANNER & Co., 40, Wall St. New-York.

3 Septembre

ARRIVE ENFIN

W. P. CONVERSE & Co., 54 Pine St. TANNER & Co., 40, Wall St. New-York.

3 Septembre

ARRIVE ENFIN

W. P. CONVERSE & Co., 54 Pine St. TANNER & Co., 40, Wall St. New-York.

3 Septembre

ARRIVE ENFIN

W. P. CONVERSE & Co., 54 Pine St. TANNER & Co., 40, Wall St. New-York.

3 Septembre

ARRIVE ENFIN

PATENTE

DE

LOCKMAN

Machine à Coudre

POINT NOUÉ.

La "Lockman" est le plus grand progrès de ce jour.

Elle fait une couture parfaite en formant un magnifique nœud, tout à fait semblable des ceux exécutés à la pièce couse. Ce point est le seul de ce genre, et qui se fasse d'une manière solide et sûre, comme d'ailleurs la vente de ces machines dans tous les pays le prouve.

2) Machines à point noué vendent contre une à couture à chaîne simple ou à chaîne double.

La "LOCKMAN" étant d'une construction très simple n'est jamais en désordre. Aucune dame ne devrait acheter une machine à coudre avant d'avoir vu la "LOCKMAN".

Chaque machine est garantie pour un an.

WILSON, BOWMAN & Co., Fabricants, Hamilton, Ontario.

GEORGE HARVEY, seul agent pour la Province de Québec, marchand de toute espèce de machines à coudre et de fournitures de machines à coudre: Aiguilles, Fil, Soie, Huile, etc., avec plus bas prix. 343, rue Notre-Dame, (Magasin d'objets de fantaisie de Boyes.)

Toute espèce de machines réparées par les meilleurs ouvriers; ouvrages garantis. On a besoin d'agents dans toutes les villes de la province, auxquelles les conditions les plus avantageuses sont offertes.

GEORGE HARVEY, 343, rue Notre-Dame, Montréal.

24 août.

CEUX qui vont une fois chez BOON ET WOODWORTH, y retourneront toujours.

No. 3, Rue St. Laurent, MONTREAL.

BOON ET WOODWORTH.

Leurs Habillements dits "Dominion" pour \$10 seulement, des meilleurs de ville.

3 Rue St. Laurent.

COMMANDEZ VOS HABILLEMENTS

CHEZ BOON ET WOODWORTH, 3 Rue St. Laurent.

Allez chez BOON ET WOODWORTH

pour trouver des Habillements tout faits. La meilleure maison de la ville.

1 Août.

OCULISTE ET AURISTE.

Dr. L. O. THAYER

Le célèbre OCULISTE ET AURISTE, peut être consulté tous les jours au bureau.

No. 223, RUE NOTRE-DAME, 223

au dessus de M. DUFRESNE et MCGARITY, sur toutes les maladies des yeux et des oreilles. Les yeux louches guéris. On insère aussi des yeux artificiels. La Cataracte et les oreilles qui coulent guéries.

L'honorable M. Kierzkowski guéri d'une surdité.

M. J. Giguère, Marché St. Antoine, aveugle guéri.

M. O. Maillet, induration des yeux. Etienne Rault, morceau de pierre dans l'œil guéri.

5 Août 1870.

138

MADRID 1847

PARIS 1857 LONDON 1862

PRIMERA CLASE

MENTION HONORABLE GENERAL EXCELLENCE

ARRIVE ENFIN

Cet Élegant Tonique Turc est un des plus délicats et des plus salutaires remèdes qui ait été soumis à l'approbation publique sur ce continent, et il se recommande de lui-même à l'encouragement pour les raisons suivantes:

1) C'est un remède qui a été fait par un des plus éminents pourvoyeurs de la Cour d'Orléans.

2) Il empêche l'acidité de l'estomac.

3) Il chasse la mélancolie.

4) C'est un tonique doux et qui donne de la vigueur et un stimulant des plus efficaces et en même temps des plus inoffensifs.

5) Il rend la respiration douce et agréable.

6) Il stimule l'appétit si on le prend avant les repas.

7) Il facilite la digestion et on le prend après le repas.

8) Il neutralise les penchants à l'usage des liqueurs enivrantes.

9) Il rend l'esprit brillant parfaitement clair.

10) On le prend habituellement, il donne de la vitalité et de l'énergie à tous les organes du corps.

Par l'usage de ce remède un homme de 70 ans, reprend autant de vigueur que s'il était à l'âge de 30 ans et il est fortement recommandé aux personnes de constitution délicate.

C'est le remède favori des Dames de l'Orient principalement.

Ainsi donc, assurez-vous la santé, la longévité et l'énergie vitale par l'usage du

TONIQUE TURC ALKABASAR

Tenu en dépôt chez les principaux Droguistes et Epiciers de la puissance.

Pour les prescriptions, voir les étiquettes sur les bouteilles.

HENRY CHAPMAN & CIE, { Montréal. EVANS, MEROER & CIE, }

Seuls agents pour la Puisseance.

20 août 1870.

138

R. R. R.

90 100

DES MORALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir; et dont la plus grande partie seraient évitées et cassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) était administré quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légèreté, maudite. La douleur, quelque qu'elle soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, frissons, spasmes, colique bilieuse, et de toutes les douleurs, maux et infirmités soit dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les intestins, les bras, le rhumatisme, la névralgie, la fièvre et l'agie, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., céderont en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide de Radway.

Pour les Rhumes, la toux, l'Influenza, la Diphtérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, le Frisson, la Fièvre, et l'Agie, les Douleurs Menstruelles, la Fièvre Scarlatine, prises de quatre à six Pilules de Radway, ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude, adouci avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac avec le Récupérateur Rapide (si vous avez l'Agie ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins), et le lendemain matin vous serez guéri.

Prix du Récupérateur Rapide de RADWAY, 25 centimes la bouteille. A vendre par tous les pharmaciens et les marchands en général.

RADWAY & CIE., 439, RUE ST. PAUL, Coin de la Rue St. Francois-Xavier, Montréal.

R. R. R. SALSEPAREILLE!

Le principe curatif de la Salsepareille entre pour une large part dans la composition du

RESOLUTIF

Une bouteille du Résolutif vaut mieux que dix bouteilles de toute autre Salsepareille.

Une bouteille purifie le sang et chasse la corruption du corps.

1 meilleur que 10

Le Résolutif R. R. R. guérit avec une rapidité étonnante chaque forme de maladie chronique, scorbutique ou de la peau, et extermine toute la corruption du système humain.

Une bouteille du Résolutif Renouvreur du Dr. Radway contient plus du principe curatif actif de la Salsepareille de la même que dix des plus grandes bouteilles de mélange qu'on vend sous le nom de Salsepareille.

Une cuillerée à thé du Résolutif constitue une dose suffisante pour guérir les maladies de la peau, les boutons, les pustules, les éruptions, les humeurs dans le sang, etc.

Une cuillerée à thé trois fois par jour rendra, en peu de temps, le sang pur, la peau claire, les yeux brillants, le teint doux et transparent, les cheveux forts; elle fera disparaître les boutons, les pustules, les Dartres, les Chancreux, etc., de la Tête, du Visage, du Cou, de la Douche et de la Poitrine. C'est agréable à prendre, et la dose est légère.

Le Résolutif Renouvreur, si on l'emploie dans les maladies suivantes, guérira positivement:

Maladies de la Peau, Carie des Os, Humeurs dans le Sang, Maladies Constitutionnelles, Chlorose, Pâles Couleurs, Éruptions, Scrofules, Écoulements, Érysipèles, Rachitis, Catarrhe, Maux de Jambes, Chancreux, Tumeurs Glanulaires, Tumeurs Blanches, Furoncles, Nodules, Maux d'Oreilles, Maux d'Yeux, Écoulements des Oreilles, Ophtalmie, Gale, Débilité Constitutionnelle, Décadence du Corps, Éruptions de la Peau, Boutons et Pustules, Tumeurs et éruptions Cutanées, Dyspepsie, Névralgie, Rhumatisme, et Goutte Chronique, Maladies des Reins, et toutes les affections de l'Appareil Urinaire, etc.

Prix: \$1.00 la bouteille; 6 bouteilles pour \$5.00.

En vente à l'écopé du Dr. Radway & Cie., 439, rue St. Paul, Montréal, et chez tous les pharmaciens et les marchands en général.

PILULES

R. R. R.

PILULES DU DR. RADWAY—Dose.—Pour régulariser le foie, l'estomac, les entrailles et pour promouvoir la digestion, une Pilule le soir; pour les maladies obstruées et chroniques, 4 à 6 toutes les 24 heures.

LES PILULES DU DR. RADWAY sont composées d'une grande quantité d'ingrédients purs, et sont la plus prompte et la plus sûre médecine purgative, apéritive, antibilieuse et cathartique connue à la science médicale.

Une seule des Pilules du Dr. Radway contient plus du principe actif de la Salsepareille et agit plus vite sur le Foie, les Entrailles, les Reins, les Reins, le Ventre, le Sang, etc., que quatre ou six des pilules cathartiques ordinaires qu'on vend sous différents noms, ou que dix grains de bleu-massé.

Vrai confort pour les personnes âgées et autres affligées de la Constipation et de la paralysie des entrailles.

UNE A TROIS DES PILULES DU DR. RADWAY toutes les 24 heures assureront une évacuation régulière des entrailles. Des personnes qui pendant vingt ans n'avaient pas joui d'un fonctionnement régulier de l'intestin, ont été guéries par le Dr. Radway. Quand l'usage de ces pilules a été continué, le foie, mon estomac et mes entrailles ont été rendus à leur force et à leurs fonctions naturelles. J'ai maintenant une bonne santé et je suis en mesure de travailler et de me divertir comme d'habitude.

Thomas Radway, J. P.

Prix des Pilules du Dr. Radway, 25 centimes la boîte, ou 50 centimes pour une plaquette. Bureau, 439, rue St. Paul, Montréal, pour la Puisseance du Canada et les Provinces Anglaises. A vendre par les pharmaciens, les épiciers et les marchands de la campagne.

N. B.—Chaque Pilule est recouverte d'une gomme douce et parfaitement sans mauvais goût.

LISEZ CECI.

Montréal-Albany, Ind., 12 Mars 1867.

Depuis quarante ans j'étais affligé de la constipation, et durant les vingt dernières années j'étais obligé de recourir tous les jours